

#### DEC191706DR10

Décision portant nomination de Mme Céline KIEFER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

### LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) et nommant M. Pierre RABU en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Céline KIEFER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

### DECIDE:

Article 1er: Mme Céline KIEFER, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 14 juin 2019.

Mme Céline KIEFER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline KIEFER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité Pierre Rabu Pjerre RABU Directeur de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS

. 0

Visa du président de l'Université de Strasbourg

Le Président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN



## DEC192171DR11

Décision portant nomination de Mme Laure BASTIDE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA)

# LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC DEC151290GDDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques et nommant M. Georges COMTE, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 52127 en date du 27/09/2018 ;

Considérant que Mme Laure BASTIDE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée Saint-Martin d'Hères les 07, 14 et 21 mai 2019.

### DECIDE:

Article 1er: Mme Laure BASTIDE, technicienne de la recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 52127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), à compter du 01/06/2019.

Mme Laure BASTIDE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laure BASTIDE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 26/06/2019

Visa du délégué régional du CNR\$

Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc, Le directeur de l'unité

Université Savole Mont Planc LAMA UMR 6127 CNRS

Campys Scientifique

73376 LE BOURGET DONAS CEDEX

1



# DEC192172DR11

Décision portant nomination de M BREFUEL Nicolas aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5269 intitulée LABORATOIRE DE GENIE ELECTRIQUE DE GRENOBLE (G2Elab)

# LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

 $\mbox{Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;}$ 

Vu la décision n° DEC15290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble – G2Elab

Vu la décision n° DEC181799INSIS portant nomination de M. Hadj said en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5269 en date du 05/07/2019 ;

Considérant que M BREFUEL Nicolas a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Saint-Martin d'Hères les 07, 14 et 21 mai 2019.

### DECIDE:

Article 1er: M BREFUEL Nicolas, ingénieur d'étude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5269 intitulée LABORATOIRE DE GENIE ELECTRIQUE DE GRENOBLE (G2Elab), à compter du 01/07/2019

M BREFUEL Nicolas exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M BREFUEL Nicolas est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GRENOBLE, le 06/07/2019

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS Le Délégué régional du CNRS Le Délégué régional du CNRS Le Délégué régional empècne, Visa des partenaires (si nécessaire) ble Dérôme Pour le délégué régional empècne, Jérôme Pour le délégué régional empècne, de légué régional empècne, de le délégué régional empècne, de le delégué régi

La directrice:

Gointe des services L'adjointe à L'élégué régional NO KOLLAIVD

l